

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification n°1 du PLU de Montceaux dans l'Ain

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	La procédure de modification ne porte pas atteinte au PADD du PLU approuvé et il n'y aura pas de débat sur le PADD
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	La consultation des personnes publiques associées est prévue au cours du mois de Septembre 2021

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, Maire de Montceaux
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie de Montceaux 124 Route de Belleville 01090 MONTCEAUX Tel : 04 74 66 11 97 secretariat@mairie-montceaux.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	<p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i></p> <p><i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i></p> <p>La commune est concernée par le SCoT Val de Saône - Dombes approuvé lors du comité syndical du 20 février 2020.</p>

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i></p> <p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p> <p>Le Plan Local d'Urbanisme de Montceaux a été approuvé 17 Décembre 2020. Il n'a pas fait l'objet d'évolutions.</p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?																																																																																																	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	Au recensement Insee 2017, la commune compte 1 195 habitants																																																																																																
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1 006 hectares																																																																																																
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	La modification porte sur deux tènements d'une superficie respective de 0,54 et 0,57 ha.																																																																																																
<p>Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.</p> <p>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Tableau des superficies avant / après modification n°1 :</th> </tr> <tr> <th>Zone</th> <th>Superficie du PLU (ha)</th> <th>Superficie du PLU modifié (ha)</th> <th>Evolution (ha)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ua</td> <td>3,71</td> <td>3,71</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ub</td> <td>20,24</td> <td>20,24</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Uh</td> <td>20,91</td> <td>20,91</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ue</td> <td>1,93</td> <td>1,93</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ue1</td> <td>10,49</td> <td>9,92</td> <td>- 0,57</td> </tr> <tr> <td>Ux</td> <td>4,01</td> <td>4,55</td> <td>+ 0,54</td> </tr> <tr> <td>Ux1</td> <td>4,82</td> <td>4,82</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Zones urbaines U</td> <td>66,11</td> <td>66,08</td> <td>- 0,03</td> </tr> <tr> <td>1AUx</td> <td>9,37</td> <td>8,83</td> <td>- 0,54</td> </tr> <tr> <td>2AUx</td> <td>4,20</td> <td>4,20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>1AUb</td> <td>1,95</td> <td>1,95</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2AUb</td> <td>1,45</td> <td>1,45</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Zones à urbaniser AU</td> <td>16,97</td> <td>16,43</td> <td>- 0,54</td> </tr> <tr> <td>Zones U/AU</td> <td>83,09</td> <td>82,52</td> <td>- 0,57</td> </tr> <tr> <td>Ax</td> <td>0,83</td> <td>0,83</td> <td></td> </tr> <tr> <td>A</td> <td>43,88</td> <td>44,45</td> <td>+ 0,57</td> </tr> <tr> <td>Ap</td> <td>678,19</td> <td>678,19</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Zones agricoles A</td> <td>722,90</td> <td>723,47</td> <td>+ 0,57</td> </tr> <tr> <td>N</td> <td>200,40</td> <td>200,40</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Zones naturelles N</td> <td>200,40</td> <td>200,40</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Zones A/N</td> <td>923,31</td> <td>923,88</td> <td>+ 0,57</td> </tr> <tr> <td>Commune</td> <td>1006,39</td> <td>1006,39</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Tableau des superficies avant / après modification n°1 :				Zone	Superficie du PLU (ha)	Superficie du PLU modifié (ha)	Evolution (ha)	Ua	3,71	3,71		Ub	20,24	20,24		Uh	20,91	20,91		Ue	1,93	1,93		Ue1	10,49	9,92	- 0,57	Ux	4,01	4,55	+ 0,54	Ux1	4,82	4,82		Zones urbaines U	66,11	66,08	- 0,03	1AUx	9,37	8,83	- 0,54	2AUx	4,20	4,20		1AUb	1,95	1,95		2AUb	1,45	1,45		Zones à urbaniser AU	16,97	16,43	- 0,54	Zones U/AU	83,09	82,52	- 0,57	Ax	0,83	0,83		A	43,88	44,45	+ 0,57	Ap	678,19	678,19		Zones agricoles A	722,90	723,47	+ 0,57	N	200,40	200,40		Zones naturelles N	200,40	200,40		Zones A/N	923,31	923,88	+ 0,57	Commune	1006,39	1006,39	
	Tableau des superficies avant / après modification n°1 :																																																																																																
Zone	Superficie du PLU (ha)	Superficie du PLU modifié (ha)	Evolution (ha)																																																																																														
Ua	3,71	3,71																																																																																															
Ub	20,24	20,24																																																																																															
Uh	20,91	20,91																																																																																															
Ue	1,93	1,93																																																																																															
Ue1	10,49	9,92	- 0,57																																																																																														
Ux	4,01	4,55	+ 0,54																																																																																														
Ux1	4,82	4,82																																																																																															
Zones urbaines U	66,11	66,08	- 0,03																																																																																														
1AUx	9,37	8,83	- 0,54																																																																																														
2AUx	4,20	4,20																																																																																															
1AUb	1,95	1,95																																																																																															
2AUb	1,45	1,45																																																																																															
Zones à urbaniser AU	16,97	16,43	- 0,54																																																																																														
Zones U/AU	83,09	82,52	- 0,57																																																																																														
Ax	0,83	0,83																																																																																															
A	43,88	44,45	+ 0,57																																																																																														
Ap	678,19	678,19																																																																																															
Zones agricoles A	722,90	723,47	+ 0,57																																																																																														
N	200,40	200,40																																																																																															
Zones naturelles N	200,40	200,40																																																																																															
Zones A/N	923,31	923,88	+ 0,57																																																																																														
Commune	1006,39	1006,39																																																																																															

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
<p>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</p> <p>Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sont les suivantes :</p> <p>1 – UN PROJET DE TERRITOIRE GARANT DU STATUT DE POLE DE PROXIMITE DE LA COMMUNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un projet démographique adapté à un statut de pôle local <ul style="list-style-type: none"> ▪ Envisager un développement plus raisonné qui ne s'inscrive pas en concurrence avec les pôles de bassin de vie

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

- *L'évolution démographique envisagée à l'échéance 2030 serait de l'ordre de +0,7% par an, soit un besoin total en logements d'environ une centaine de logements à l'échéance 2030.*
- **Des enjeux de renouvellement de la population**
 - *L'objectif est de permettre la production d'un parc de logements suffisamment diversifié pour répondre à des parcours résidentiels plus complets et produire une offre accessible au plus grand nombre.*
 - *Mettre en place des outils adaptés à la production de logements accessibles à des typologies de ménages plus jeunes, à des ménages aux revenus plus modestes ainsi qu'à des personnes âgées*
- **Un objectif de modération de la consommation foncière**
 - *Environ 10 ha de foncier mobilisés au cours de la dernière décennie, dont 50% pour la production d'habitat, soit une densité bâtie moyenne de l'ordre de 15 logements à l'hectare*
 - *Maintenir a minima une densité globale identique dans le PLU*

2 – FAIRE DU PAYSAGE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITE UN ATOUT TERRITORIAL

- **Préserver un paysage et un environnement de qualité afin de valoriser l'habitat et les fonctions urbaines**
 - *Assurer une coupure verte le long de la RD 933*
 - *Conserver des espaces de respiration au sein de l'enveloppe urbaine*
 - *Valoriser le patrimoine local*
 - *Préserver une qualité d'ambiance des espaces bâtis*
- **Une trame bleue à préserver**
 - *La Calonne, un axe stratégique*
 - *Des zones humides à préserver*
- **Une trame verte à conforter**
 - *Préserver des continuités assurant une perméabilité du territoire*
 - *Préserver les couloirs naturels d'écoulement d'eau pluviale*
- **S'inscrire dans un projet participant à la préservation des ressources**
 - *Economiser le foncier*
 - *Lutter contre les changements climatiques*
 - *Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables*
 - *Améliorer le fonctionnement des réseaux d'assainissement du bourg*

3 – TROUVER UN EQUILIBRE ENTRE DYNAMISME COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL

- **Conforter le bourg comme cœur urbain stratégique de la commune**
 - *Développer l'habitat à proximité des équipements et commerces de proximité*
 - *Diversifier l'habitat afin d'encourager le renouvellement de population*
 - *Conserver un caractère multifonctionnel garant du dynamisme et de l'attrait du bourg*
- **Intégrer le secteur Ouest de la commune et le pôle de développement de Visionis au fonctionnement communal**
 - *Conforter le pôle d'équipements intercommunal*
 - *Anticiper les besoins de développement économique de la zone de Visionis*
 - *Densifier les secteurs urbanisés actuels proches de Visionis*

4 – UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE D'IMPORTANCE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

- **Un territoire communal sur lequel l'activité agricole tient une place importante**
 - *Préserver le foncier agricole outil de travail*
 - *Assurer la pérennité, la reprise, des exploitations existantes*
 - *Conserver des espaces d'accueil pour de nouvelles installations*
- **S'inscrire dans la dynamique intercommunale d'accueil d'activités économiques**
 - *Intégrer le pôle économique de Visionis dans le projet de territoire*
- **Préserver un tissu économique de proximité**
 - *Identifier et conserver une fonction commerciale de proximité en centre bourg*
 - *Assurer la pérennité des activités de service locales*

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ conforter le Bourg, comme secteur de développement privilégié ■ permettre la densification des Rivaux ➔ secteur de développement privilégié de l'habitat ~ assurer une coupure verte le long de la RD933 ■ conserver des espaces de respiration ■ intégrer les espaces d'activités intercommunaux ➔ secteur de développement privilégié des activités préserver les linéaires commerciaux existants ★ assurer la pérennité des activités de services locales ■ intégrer et permettre l'évolution des secteurs d'équipements | <ul style="list-style-type: none"> ■ préserver la trame bleue / préserver des couloirs d'écoulement d'eaux pluviales ■ conforter la trame verte / préserver des continuités ■ préserver les espaces boisés ■ préserver les espaces de biodiversité reconnus ■ préserver le foncier agricole comme outil de travail ➔ développer des liaisons douces entre les pôles de vie ➔ conserver des vues sur le bourg |
|--|--|



3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Par exemple :

- de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet
- de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?

Visiosport :

Le pôle d'équipements intercommunaux de Visiosport est classée en zone Ue1. Une emprise non bâtie, proche des équipements existants avait été classée en zone Ue1 afin d'y aménager un site sportif. Le projet d'équipement sportif n'est aujourd'hui plus d'actualité sur ce site. Ainsi la modification n°1 du PLU vise une mise en cohérence du zonage avec cette évolution. Le tènement concerné est reclassé en zone A, en continuité du foncier limitrophe également classé en zone A. L'emplacement réservé R1 est également supprimé.

Visionis :

La partie aujourd'hui construite et aménagée de la zone d'activités de Visionis est classée en zone Ux/Ux1, alors que les secteurs dédiés au développement future de la zone sont classés en zone 1AUx et 2AUx. La modification n°1 du PLU entraîne une modification de zonage consistant en un transfert de surfaces entre les zones Ux1 et 1AUx.

Cette évolution du zonage est liée au projet d'agrandissement d'une entreprise implantée en zone Ux1, en limite avec la zone 1AUx.

Au regard de la configuration de la parcelle de l'entreprise, la seule possibilité d'évolution est localisée sur du foncier inscrit en zone 1AUx. Cette évolution projetée de l'entreprise ne remet pas en cause l'organisation générale de l'espace dédié à l'extension de Visionis. L'agrandissement de la zone Ux1 se fait au plus juste du projet d'évolution de l'entreprise.

L'emplacement réservé V2 est modifié afin de prendre en compte la redéfinition du tracé d'un futur chemin à vocation douce entre le collège et la future voie de desserte de la zone d'activités, au lieu de la RD17, aucun liaison douce n'existant au droit de la RD17.

En cohérence avec l'évolution du zonage, la modification n°1 du PLU concerne également l'OAP n°6 « secteur de Visionis/extension ». Il s'agit d'une part de modifier le périmètre de l'OAP, en adéquation avec les nouvelles limites de la zone 1AUx :

- La carte de localisation des secteurs à OAP est actualisée.
- La surface du secteur soumis à OAP est actualisée.

D'autre part, il s'agit de modifier l'orientation relative à la continuité mode actifs définie à l'ouest du site, en cohérence avec la modification de l'emplacement réservé V2.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

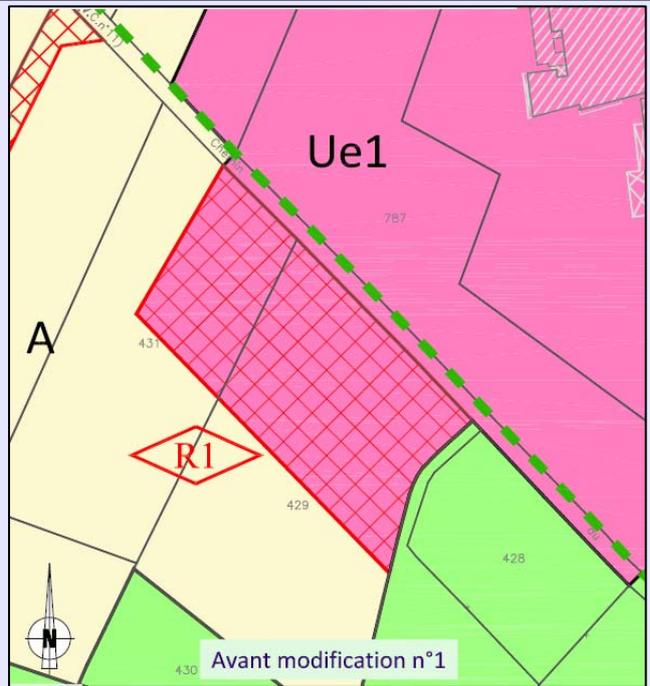
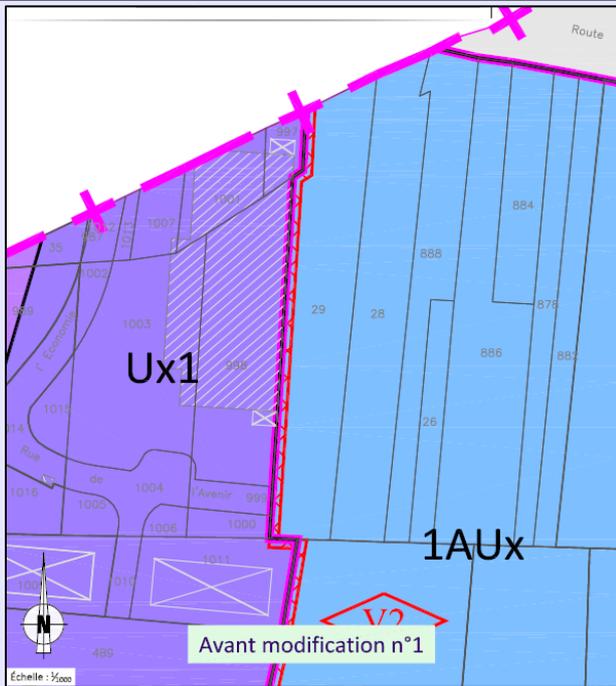
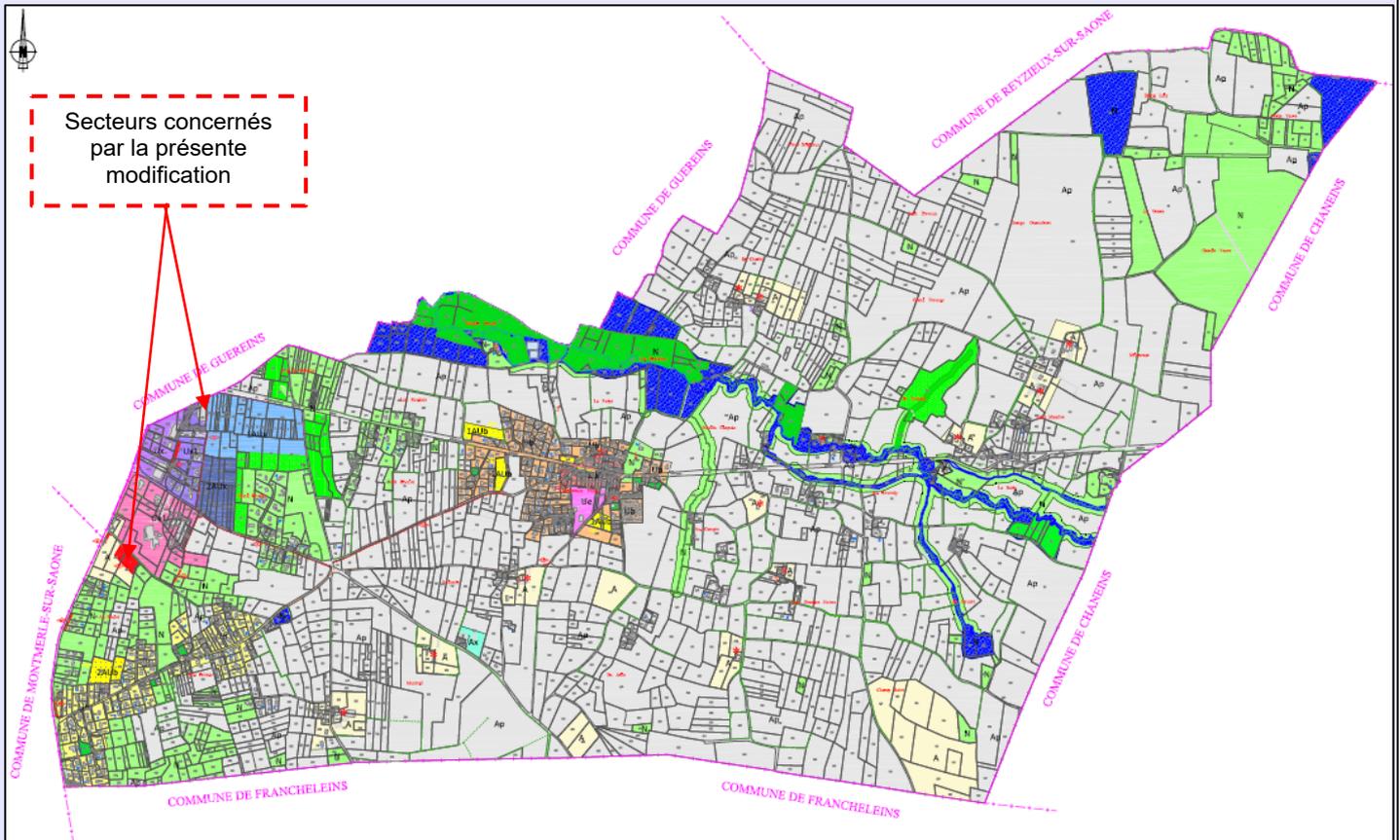
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées. La procédure ne sera soumise à aucune procédure ou consultation autres que celles liées à la procédure classique de modification.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ? La procédure sera soumise à une enquête publique unique.

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_m		X	

ont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270			
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection du zonage « Loi Littoral »		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/		X	<i>La commune est concernée par le SDAGE Rhône Méditerranée Corse</i>
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...		X	<i>La commune fait partie de la Communauté de communes Val de Saône Centre (CCVSC)</i>

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
 Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

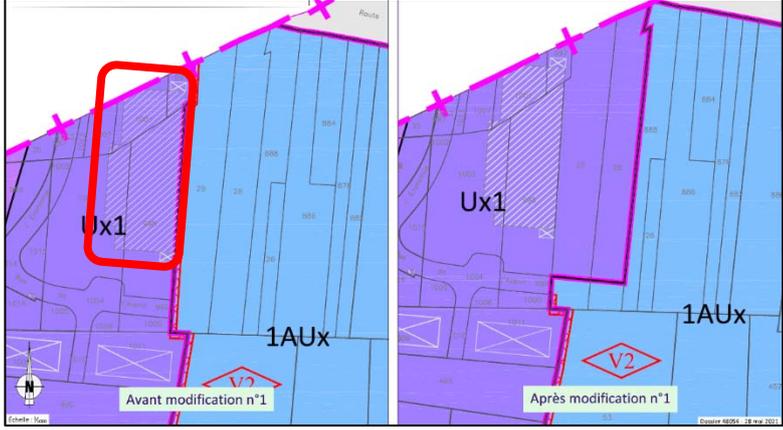


Secteurs de Visionis / Visiosport

Le zonage du PLU de Montceaux a classé les secteurs concernés en zones UE1 et 1AUx.

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
<p>À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Commune de centralité urbaine <input type="checkbox"/> Commune péri-urbaine de première couronne <input type="checkbox"/> Commune péri-urbaine éloignée <input type="checkbox"/> Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain <input type="checkbox"/> Pôle rural ou contre-bourg dans un espace rural <input type="checkbox"/> Commune rurale <input type="checkbox"/> Autre : (précisez)
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
<p>Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?</p> <p>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</p>	<p><i>Ne prévoit pas la création de logements</i></p>
<p>Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?</p> <p>Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?</p>	<p><i>Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune</i></p> <p><i>Non concerné</i></p>
<p>Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?</p> <p>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</p>	<p><i>Non concerné</i></p>
<p>Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.</p>	<p><i>Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché</i></p> <p><i>Non concerné</i></p>
<p>Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?</p>	<p><i>Non concerné</i></p>
<p>Quelle sera la surface moyenne par logement ?</p>	<p><i>Non concerné</i></p>
<p>Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre</p>	
<p><i>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension</i> <i>2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs</i> <i>3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant</i> <i>4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation</i> <i>5. les objectifs de densité</i> <i>6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN</i> 	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
<p>Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?</p>	<p><i>La zone d'activités intercommunale de Visionis est une zone structurante à l'échelle de la Communauté de communes mais aussi de la vallée de la Saône. Elle présente aujourd'hui un fort taux de remplissage qui ne permet pas d'envisager d'apporter une réponse aux besoins économiques du secteur. C'est pourquoi le SCoT identifie cette zone comme un site de développement de l'activité économique sur la partie</i></p>

4.1 Présentation de votre projet	<i>Nord du Val de Saône.</i>
<p>Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?</p>	<p><i>Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...)</i></p> <p><i>Le PLU prévoit le développement de la zone d'activité intercommunale de Visionis sur 13,6 ha sur la commune de Montceaux.</i></p> <p><i>Toutefois la présente procédure de modification ne modifie pas l'emprise générale des espaces dédiés aux activités économiques. Il s'agit d'adapter la limite entre la zone Ux1 et la 1AUx, afin de prendre en compte le projet d'extension d'une entreprise implantée en limite de zone Ux1.</i></p> 
<p>S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	<p><i>Il n'existe pas de zone d'activités communale à Montceaux. Seule la zone d'activités de Visionis, de rang intercommunal, est présente.</i></p>
<p>S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	<p><i>A l'échelle de la CC Val de Saône Centre, 4 parcs d'activités regroupent environ 162 entreprises et représentent environ 1 745 emplois :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>ZA DE LA BARE À CHALEINS : Des entreprises industrielles et artisanales (20,50 ha) / Ce site ne dispose plus de terrains à la vente.</i> - <i>ZA LES SABLONS À MESSIMY-SUR-SAÔNE : Des entreprises à vocation artisanale (3,87 ha) / Ce site ne dispose plus de terrains à la vente.</i> - <i>PARC ACTIVAL À SAINT DIDIER-SUR-CHALARONNE : (36 ha) / des terrains disponibles : 1 lot d'environ 2 300 m² viabilisé + 1 lot d'environ 3 000 m² viabilisé + 9 026 m² en découpage à la demande</i> - <i>VISIONIS À MONTMERLE SUR SAÔNE, MONTCEAUX ET GUEREINS : 2 EXTENSIONS RECENTES (VISIONIS 5 ET 6)</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>VISIONIS 5 : (3,3 ha) / Un espace dédié aux entreprises à vocation artisanale et tertiaire / Les terrains disponibles : 12 lots de 1200 à 3596 m²</i> <i>A ce jour 1 lot vendu, 4 lots réservés depuis le printemps 2019.</i> - <i>VISIONIS 6 : Un espace dédié aux entreprises à vocation artisanales, industrielles ou de bureaux. Ce site ne dispose plus de terrains à la vente</i> <i>Terrains commercialisés en 6 mois.</i>
<p>Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?</p>	<p><i>Le projet d'agrandissement de l'entreprise implanté sur la zone Ux1, est appelé à se réaliser en une seule phase. La modification du zonage du PLU intègre l'ensemble du périmètre lié au projet.</i></p>
<p>Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)</p>	

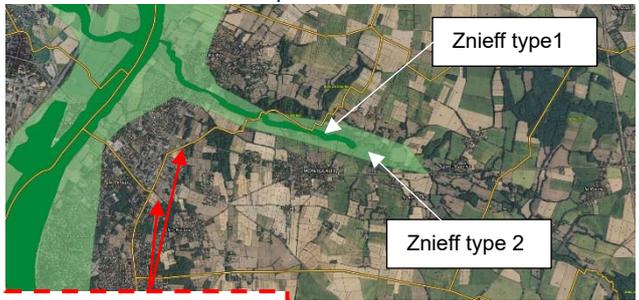
4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		X	<p><i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i></p> <p><i>Les secteurs objets de la présente modification du PLU ne sont pas concernés récemment par un usage agricole.</i></p> 
Des espaces boisés ?		X	<p><i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i></p> <p><i>Le secteur objet de la présente modification du PLU, sur le secteur de Visiosport n'est pas concerné par des espaces boisés.</i></p> <p><i>Le secteur objet de la présente modification du PLU, sur le secteur de Visionis était concerné par des espaces boisés résiduels de type forêt fermée de feuillus. Toutefois ces espaces boisés n'existent plus comme le montre les illustrations suivantes, avant/après le développement des activités économiques.</i></p>

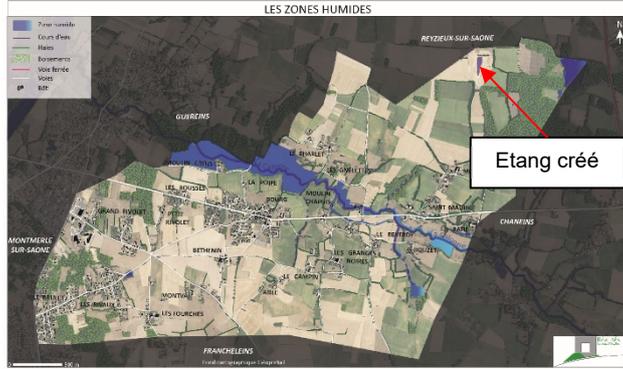
4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

			
<p>Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?</p>		<p>X</p>	<p><i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i></p>
<p>Complétez si nécessaire</p>			

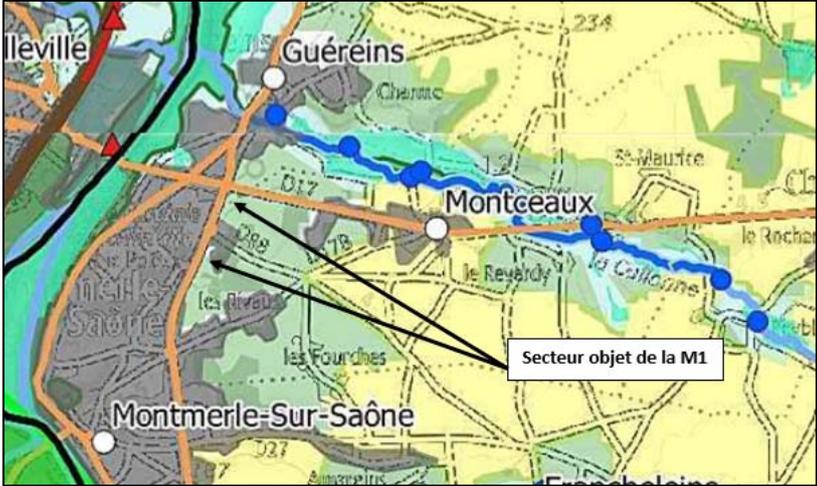
4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?</p> <p>http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		<p>X</p>	<p>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi.</p> <p>Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</p>
<p>Un parc naturel national ou régional ?</p>		<p>X</p>	
<p>Une réserve naturelle nationale ?</p>		<p>X</p>	

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		<p>Montceaux est concerné par deux ZNIEFF :</p>  <p>Secteurs concernés par la présente modification</p> <p>ZNIEFF de type 1 - Partie aval du ruisseau de la Calonne : la ZNIEFF est liée au ruisseau de la Calonne naît sur le bord du plateau dombiste et se jette à l'ouest dans la Saône, en face de l'île de Taponas. Ce cours d'eau est fréquenté par la seule lamproie française vivant en permanence dans des eaux douces : la Lamproie de Planer.</p> <p>ZNIEFF de type 2 - Val de Saône Méridional : Ensemble naturel concerne le cours de la Saône, ses annexes fluviales et sa plaine inondable. Il concerne également certains milieux naturels annexes (secteurs sableux au nord, espaces bocagers frangeant le champ d'inondation vers l'est...), ainsi que le débouché de plusieurs vallées affluentes qui conservent sur une échelle moindre des ensembles remarquables. Le Val de Saône constitue la zone humide la plus étendue du bassin hydraulique Rhône-Méditerranée-Corse, et l'une des plaines alluviales les mieux conservées de France : - le vase d'expansion des crues préservé est un atout fondamental dans la gestion des risques d'inondation pour la vallée du Rhône ; - le grand ensemble de prairies humides et de milieux associés répartis tout au long de la vallée. Elle comporte des types d'habitats naturels dont la préservation est considérée comme un enjeu européen (prairies à <i>Cyanus fistuleuse</i> et <i>Gratiola officinale</i>...), et une flore très riche (<i>Stratiote faux-aloès</i>, <i>Inule des fleuves</i>, <i>Hottonie des marais</i>, <i>Morène aquatique</i>, <i>Fritillaire pintade</i>, <i>Nivéole d'été</i>, <i>Laîche à épi noir</i>, <i>Laîche des renards</i>, <i>Erucastrum de Pollich</i>, <i>Ratuncule naine</i>...); La nappe phréatique elle-même recèle une faune spécifique (peuplement à base d'invertébrés aquatiques aveugles et dépigmentés). En terme biologique, la vallée correspond à un axe migratoire majeur pour l'avifaune, ainsi qu'une étape migratoire, une zone de stationnement, d'alimentation et de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux remarquables (<i>Barge à queue noire</i>, <i>Courlis cendré</i>, <i>Râle des genêts</i>, <i>fauvettes aquatiques</i>, <i>Pic cendré</i> ...).</p>

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
			<p><i>Le champ d'inondation comprend par exemple des zones de frayères indispensables à certaines espèces (Brochet...). L'ensemble est cité comme exceptionnel dans l'inventaire régional des paysages (secteur entre Belleville et Villefranche, Ile Barbe...).</i></p> <p><i>Son intérêt géologique et géomorphologique avec notamment le massif de dunes continentales des Charmes cité à l'inventaire des sites géologiques remarquables de la région Rhône-Alpes.</i></p>
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>		X	<p><i>L'inventaire des zones humides du département de l'Ain, réalisé en 2013, identifie 4 zones humides sur la commune de Montceaux.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>les étangs du « vieux de Vaux » ;</i> <i>la rivière de la Calonne ;</i> <i>la mare des Rivaux ;</i> <i>la peupleraie du « vieux de Vaux ».</i> <p><i>Le diagnostic, réalisé dans le cadre de la révision générale du PLU, a identifié un étang supplémentaire.</i></p>
			
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p>https://www.eaurmc.fr/</p> <p>https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</p> <p>http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p> <p>Complétez si nécessaire</p>		X	<p><i>La Calonne est classée en liste 1 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement.</i></p>

4.4 Continuités écologiques			
<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	Oui	Non	<p>Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?</p>
			<p><i>Le PLU approuvé en 2020 n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.</i></p> <p><i>Le SCOT identifie la trame verte et bleue. Sur Montceaux la</i></p>

4.4 Continuités écologiques						
			<i>continuité écologique identifiée correspond à la Calonne.</i>			
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>			<p><i>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</i></p> <p><i>Le SRADDET approuvé par le Conseil Régional en Décembre 2019, s'inscrit dans la continuité du SRCE Rhône-Alpes.</i></p> <p><i>Les secteurs objets de la modification n°1 du PLU sont inscrits en « espaces perméables liés aux milieux terrestres ».</i></p> <p><i>Montceaux n'est pas couvert par un corridor d'importance régionale.</i></p>			
			 <table border="1" data-bbox="699 974 1273 1299"> <tr> <td> Trame verte Réservoirs de biodiversité Corridors surfaciques Trame bleue Cours d'eau de la trame bleue </td> <td> Zones humides (inventaires départementaux) Espaces perméables relais Espaces perméables liés aux milieux terrestres Espaces perméables liés aux milieux aquatiques Autres cours d'eau </td> </tr> <tr> <td> Infrastructures Zones artificialisées Lignes électriques de très haute tension Lignes électriques de haute tension Autoroutes </td> <td> Départementales Voles ferrées Obstacles Obstacles linéaires de la trame verte Obstacles ponctuels de la trame verte </td> </tr> </table>	Trame verte Réservoirs de biodiversité Corridors surfaciques Trame bleue Cours d'eau de la trame bleue	Zones humides (inventaires départementaux) Espaces perméables relais Espaces perméables liés aux milieux terrestres Espaces perméables liés aux milieux aquatiques Autres cours d'eau	Infrastructures Zones artificialisées Lignes électriques de très haute tension Lignes électriques de haute tension Autoroutes
Trame verte Réservoirs de biodiversité Corridors surfaciques Trame bleue Cours d'eau de la trame bleue	Zones humides (inventaires départementaux) Espaces perméables relais Espaces perméables liés aux milieux terrestres Espaces perméables liés aux milieux aquatiques Autres cours d'eau					
Infrastructures Zones artificialisées Lignes électriques de très haute tension Lignes électriques de haute tension Autoroutes	Départementales Voles ferrées Obstacles Obstacles linéaires de la trame verte Obstacles ponctuels de la trame verte					

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p>		X	
<p>Éléments majeurs du patrimoine ?</p> <p>http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</p>		X	<p><i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i></p> <p><i>Un monument historique répertorié sur le territoire communal : le Château de la Bâtie inscrit en totalité (arrêté du préfet de région du 17 juillet 2006).</i></p> <p><i>Le périmètre de protection d'un rayon de 500 m défini autour de</i></p>

4.5 Paysage, patrimoine bâti

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
			<p><i>ce monument, ne couvre pas les secteurs objets de la modification n°1 du PLU.</i></p> 
<p>Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?</p>		X	

Complétez si nécessaire



4.6 Ressource en eau

Captages

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?
---	-----	-----	------------------------

4.6 Ressource en eau																																						
			Et quels sont les enjeux identifiés ?																																			
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	<p>La commune n'est pas concernée par un périmètre de captage.</p> <p>Aucune ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable n'est identifiée sur le territoire communal. La ressource en eau provient d'eaux souterraines, captées par la station de pompage de Guéreins. A noter que la commune est inscrite au sein de la zone stratégique à préserver de la « nappe alluviale de la Saône ». Cette dernière présente une excellente qualité, bien supérieure aux eaux de rivière, grâce à la protection naturelle dont elle bénéficie.</p>																																			
Autres captages prioritaires ?		X																																				
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales																																						
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?		X	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Estimation des besoins à l'horizon 2015, 2020 et 2030 SIE de Montmerle et Environs</th> </tr> <tr> <th></th> <th>2006</th> <th>2015</th> <th>2020</th> <th>2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Production m³/an</td> <td>820 300</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Consommation m³/j/hab</td> <td>0,2055</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Population</td> <td>10 937</td> <td>14 504</td> <td>17 086</td> <td>24 069</td> </tr> <tr> <td>Production max des installations m³/j</td> <td>5 840</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Consommation pointe m³/j</td> <td></td> <td>5 365</td> <td>6 320</td> <td>8 903</td> </tr> </tbody> </table> <p>Une ressource actuellement suffisante mais des interconnexions de secours à développer pour pallier aux futurs besoins.</p>	Estimation des besoins à l'horizon 2015, 2020 et 2030 SIE de Montmerle et Environs						2006	2015	2020	2030	Production m ³ /an	820 300				Consommation m ³ /j/hab	0,2055				Population	10 937	14 504	17 086	24 069	Production max des installations m ³ /j	5 840				Consommation pointe m ³ /j		5 365	6 320	8 903
Estimation des besoins à l'horizon 2015, 2020 et 2030 SIE de Montmerle et Environs																																						
	2006	2015	2020	2030																																		
Production m ³ /an	820 300																																					
Consommation m ³ /j/hab	0,2055																																					
Population	10 937	14 504	17 086	24 069																																		
Production max des installations m ³ /j	5 840																																					
Consommation pointe m ³ /j		5 365	6 320	8 903																																		
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/		X	<p>La commune de Montceaux dispose d'une station d'épuration implantée au Nord-Ouest du bourg sur le secteur du « Moulin-Crozet ».</p> <p>Les eaux usées du système de collecte des hameaux du Rivaux, du Brulet et du complexe sportif Visiosport sont acheminées vers la station d'épuration de Montmerle-sur-Saône / Lurcy.</p> <p>Les eaux usées du système de collecte du hameau du Grand Rivolet sont acheminées vers la station de traitement des eaux usées de Guéreins.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>STEP de Montceaux</th> <th>STEP de Montmerle-sur-Saône - Lurcy</th> <th>STEP de Guéreins</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Communes raccordées</td> <td>Montceaux</td> <td>Francheleins, Lurcy, Montceaux, Montmerle-sur-Saône</td> <td>Genouilleux, Guéreins, Montceaux</td> </tr> <tr> <td>Charge maximale en entrée</td> <td>442 EH (129 moyen)</td> <td>4 212 EH</td> <td>3 000 EH</td> </tr> <tr> <td>Capacité</td> <td>900 EH (54 kg DBO5/j)</td> <td>8 000 EH</td> <td>1 026 EH (180 kg DBO5/j)</td> </tr> <tr> <td>Débit de référence</td> <td>442 m³/j</td> <td>1 800 m³/j</td> <td>617 m³/j</td> </tr> <tr> <td>Débit entrant moyen</td> <td>136 m³/j</td> <td>1 046 m³/j</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table>		STEP de Montceaux	STEP de Montmerle-sur-Saône - Lurcy	STEP de Guéreins	Communes raccordées	Montceaux	Francheleins, Lurcy, Montceaux, Montmerle-sur-Saône	Genouilleux, Guéreins, Montceaux	Charge maximale en entrée	442 EH (129 moyen)	4 212 EH	3 000 EH	Capacité	900 EH (54 kg DBO5/j)	8 000 EH	1 026 EH (180 kg DBO5/j)	Débit de référence	442 m ³ /j	1 800 m ³ /j	617 m ³ /j	Débit entrant moyen	136 m ³ /j	1 046 m ³ /j	-											
	STEP de Montceaux	STEP de Montmerle-sur-Saône - Lurcy	STEP de Guéreins																																			
Communes raccordées	Montceaux	Francheleins, Lurcy, Montceaux, Montmerle-sur-Saône	Genouilleux, Guéreins, Montceaux																																			
Charge maximale en entrée	442 EH (129 moyen)	4 212 EH	3 000 EH																																			
Capacité	900 EH (54 kg DBO5/j)	8 000 EH	1 026 EH (180 kg DBO5/j)																																			
Débit de référence	442 m ³ /j	1 800 m ³ /j	617 m ³ /j																																			
Débit entrant moyen	136 m ³ /j	1 046 m ³ /j	-																																			
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales		X	<p>Les travaux récents de mise en capacité de la station d'épuration de Guéreins, permettent à la commune de bénéficier d'ouvrages</p>																																			

4.6 Ressource en eau		
sur votre territoire ?		<p>de traitement des eaux usées performant et en capacité de traiter les futurs effluents.</p> <p>Par ailleurs, des travaux sont projetés sur le bourg visant à mettre en séparatif les réseaux existants. Ils permettront aussi de réduire les entrées d'eaux claires parasites dans le réseau.</p> <p>La gestion des eaux pluviales est de compétence intercommunale.</p> <p>La commune ne possède pas de schéma directeur général de gestion des eaux pluviales.</p> <p>Le règlement du PLU impose de gérer les eaux pluviales en priorité par infiltration. Un dispositif de rétention est imposé en zones U. Il est également demandé de limiter l'imperméabilisation des parcelles.</p>
Complétez si nécessaire		

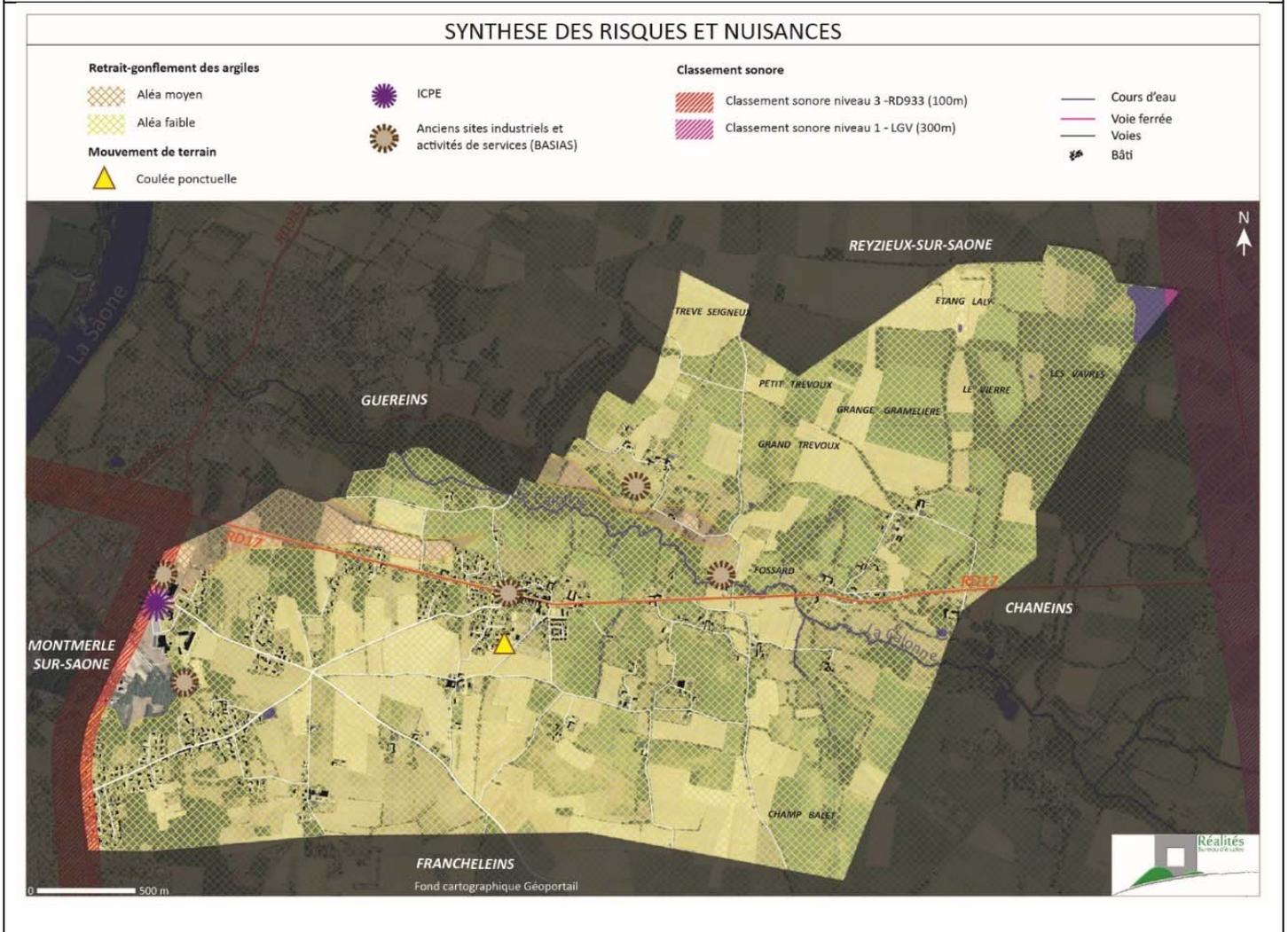
Complétez si nécessaire

4.7 Sols et sous-sol																																																			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>																																																
<p>Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ?</p> <p>http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</p>		X																																																	
<p>Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ?</p> <p>http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=</p>	X		<p>- 5 Anciens sites industriels et activités de service</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N° Identifiant</th> <th>Raison(s) sociale(s) de (s) l'entreprise (s) connue(s)</th> <th>Nom(s) usuel (s)</th> <th>Dernière adresse</th> <th>Commune principale</th> <th>Code activité</th> <th>Etat d'occupation du site</th> <th>Site géolocalisé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RHA0100614</td> <td>SARL REVILLON</td> <td>Carrière</td> <td>Lieu dit "Grand Rivolet"</td> <td>MONTCEAUX</td> <td>B08.11Z</td> <td>Activité terminée</td> <td>Centroide</td> </tr> <tr> <td>RHA0100621</td> <td>M. DUBOST Paul. anc. M. DUBOST Claude</td> <td>Carrière de sable et gravier</td> <td>Lieu dit "Le Charlet"</td> <td>MONTCEAUX</td> <td>B08.11Z</td> <td>Activité terminée</td> <td>Centroide</td> </tr> <tr> <td>RHA0101220</td> <td>M.OURS</td> <td>Poste de sistrubution d'essence</td> <td>Lieu dit "Montceaux Village"</td> <td>MONTCEAUX</td> <td>G47.30Z</td> <td>Activité terminée</td> <td>Centroide</td> </tr> <tr> <td>RHA0101221</td> <td>SARL Fabresse (Gérant: VIAL Philippe)</td> <td>Usinages et déformations mécaniques</td> <td>Lieu dit "Moulin Chapuis"</td> <td>MONTCEAUX</td> <td>C25.50A C25</td> <td>Activité terminée</td> <td>Centroide</td> </tr> <tr> <td>RHA0103361</td> <td>PAREA SAS, anc. Supermarché ATAC (devenu Simply Market)</td> <td>Station service</td> <td>Lieu dit "Le Grand Rivolet"</td> <td>MONTCEAUX</td> <td>G47.30Z G47.30Z</td> <td>En activité</td> <td>Centroide</td> </tr> </tbody> </table>  <p>1 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : SARL BAKEH (EX OSMAN LILAR) - Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération</p>	N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de (s) l'entreprise (s) connue(s)	Nom(s) usuel (s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Site géolocalisé	RHA0100614	SARL REVILLON	Carrière	Lieu dit "Grand Rivolet"	MONTCEAUX	B08.11Z	Activité terminée	Centroide	RHA0100621	M. DUBOST Paul. anc. M. DUBOST Claude	Carrière de sable et gravier	Lieu dit "Le Charlet"	MONTCEAUX	B08.11Z	Activité terminée	Centroide	RHA0101220	M.OURS	Poste de sistrubution d'essence	Lieu dit "Montceaux Village"	MONTCEAUX	G47.30Z	Activité terminée	Centroide	RHA0101221	SARL Fabresse (Gérant: VIAL Philippe)	Usinages et déformations mécaniques	Lieu dit "Moulin Chapuis"	MONTCEAUX	C25.50A C25	Activité terminée	Centroide	RHA0103361	PAREA SAS, anc. Supermarché ATAC (devenu Simply Market)	Station service	Lieu dit "Le Grand Rivolet"	MONTCEAUX	G47.30Z G47.30Z	En activité	Centroide
N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de (s) l'entreprise (s) connue(s)	Nom(s) usuel (s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Site géolocalisé																																												
RHA0100614	SARL REVILLON	Carrière	Lieu dit "Grand Rivolet"	MONTCEAUX	B08.11Z	Activité terminée	Centroide																																												
RHA0100621	M. DUBOST Paul. anc. M. DUBOST Claude	Carrière de sable et gravier	Lieu dit "Le Charlet"	MONTCEAUX	B08.11Z	Activité terminée	Centroide																																												
RHA0101220	M.OURS	Poste de sistrubution d'essence	Lieu dit "Montceaux Village"	MONTCEAUX	G47.30Z	Activité terminée	Centroide																																												
RHA0101221	SARL Fabresse (Gérant: VIAL Philippe)	Usinages et déformations mécaniques	Lieu dit "Moulin Chapuis"	MONTCEAUX	C25.50A C25	Activité terminée	Centroide																																												
RHA0103361	PAREA SAS, anc. Supermarché ATAC (devenu Simply Market)	Station service	Lieu dit "Le Grand Rivolet"	MONTCEAUX	G47.30Z G47.30Z	En activité	Centroide																																												
Carrières et/ou projets de création ou		X																																																	

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
d'extension de carrières ?			
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		<i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i> <i>La commune est concernée par un certain nombre de risques et aléas :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Risque sismique : niveau 2 / aléa faible</i> - <i>Risque de retrait-gonflement d'argiles : des secteurs en aléa moyen à proximité du bourg et de Visionis</i> - <i>Risque de mouvement de terrain : coulée ponctuelle en raison de la nature des cultures au-dessus du bourg</i>
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?	X		<i>Exemple : sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i> <i>Montceaux est concerné par les nuisances sonores liées aux infrastructures de transport (ligne LGV, R933) :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>RD933 : classement sonore niveau 3 : affectation sur 100 m</i> - <i>LGV : classement sonore niveau 1 : affectation sur 300 m</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		<i>Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat dans l'Ain a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2014.</i>
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances



4.9 Air, énergie, climat

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire</p>	X		<p><i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i></p> <p>Transport collectif <i>La ligne 191 (Belleville - Saint-Trivier sur Moignans - Villard Les Dombes) en transport à la demande. De lignes régulières desservent des communes voisines : Montmerle sur Saône, Guéreins et Saint-Trivier,</i></p> <p>Transports scolaires <i>Le transport scolaire en direction du collège est assuré par le Département pour les élèves résidant à plus de 3km. La communauté de communes assure le transport pour ceux habitant à moins de 3 km. Cela concerne les élèves de Montmerle sur Saône, Guéreins, Montceaux, Francheleins (en partie).</i></p>
<p>Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?</p>		X	
<p>Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?</p> <p>Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou</p>	X		<p><i>Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) de Rhône-Alpes, approuvé en octobre 2012, et définit des orientations régionales à l'horizon de 2020 et 2050.</i></p>

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
projet de PCAET) ?			<i>Le projet de modification concerne une opération de construction économique sur le secteur de Visionis. Celle-ci seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur en termes de qualité énergétique et d'isolation thermique. La communauté de communes Val de Saône Centre s'est engagée récemment dans l'élaboration d'un PCAET.</i>
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

<p>Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :</p> <p>– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;</p> <p>– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)</p>		
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	☒
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	☒
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	☒
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	☒
<p><i>Liste des annexes</i></p> <p>Annexe 1 : Contacts Annexe 2 : Arrêté du Maire lançant la procédure Annexe 3 : Rapport de présentation provisoire de la modification n°1 Annexe 4 : Projet de plan de zonage AVANT/APRES</p>		

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 24Jun2021

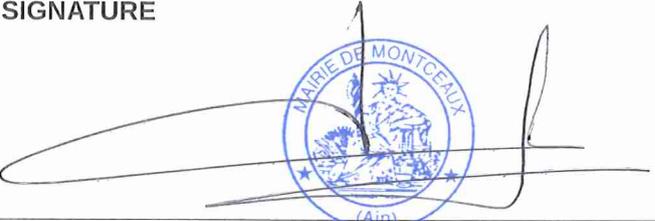
Lieu : Montceaux

NOM

PRENOM

Jean-Claude DESCHIZEAUX, Maire

SIGNATURE



A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a vertical stroke and a horizontal stroke, is written over a blue circular official stamp.



ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Bureau d'études REALITES 34, rue Georges Plasse 42300 ROANNE Tel : 04.77.67.83.06 Mr Pierre-Adrien NICOLAS pierre-adrien.nicolas@relalites-be.fr
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Mairie de Montceaux 124 Route de Belleville 01090 MONTCEAUX Tel : 04 74 66 11 97 secretariat@mairie-montceaux.fr